

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 7e arrondissement (69007)

Réponses de Sylvain Maillard, au nom de la liste « Prendre un temps d'avance »

— le 09/03/2020 à 17:00 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental pour la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semble clé. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Il existe depuis 2001 un Adjoint au Maire dédié (nouveaux modes de vie urbains) et les adjoints d'arrondissement délégués à la voirie sont en charge du vélo notamment à travers la délégation qui leur est donnée sur la gestion des crédits de proximité qui permettent par exemple l'installation d'arceaux vélos

Les CQ comportent des commissions voirie et travaillent sur les sujets de la mobilité, mais force est de constater que peu de personnes se mobilisent pour assister aux réunions. Nous proposons de créer une plateforme internet sur le modèle de ce que nous avons expérimenté avec Civocray qui permettra aux habitants de s'exprimer régulièrement.

Nous proposons, sur le modèle des DRT espaces verts, que les crédits de proximité soient définis par l'Adjoint au Maire plutôt que par les adjoints d'arrondissement afin d'éviter le phénomène actuel d'émiettement, voire l'incongruité de certains aménagements qui ne se poursuivent pas dans d'autres. Cette remunicipalisation des crédits (qui sont initialement des crédits municipaux, pas d'arrondissement) pourra faire l'objet d'aménagements complets en lien avec les espaces verts, la politique du stationnement et d'une concertation avec les habitants.

Auparavant, la commission modes doux se tenait en alternance à la métropole et à la ville. Or depuis 2017, la métropole s'est réservée exclusivement l'organisation de cette commission qui, par ailleurs démontre une surreprésentation des associations cyclistes par rapport aux piétons et aux associations de personnes handicapées.

Nous proposons plutôt de réformer la commission d'accessibilité afin qu'elle traite des sujets cyclables.

La ville de Lyon intervient en partenariat avec les associations «Change de Chaîne», «Etablicyclette» et «L'atelier du chat perché».

Suite à certains dysfonctionnements nous exigeons désormais que les vélos soient remis à la fourrière munis de leur antivol, stockés dans leur ordre d'arrivée, conservés un an puis confiés aux associations partenaires.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Quai Claude Bernard - Général frères,

- Avenue Garibaldi,
- Avenue Berthelot (pour accéder au Bachut puis Parilly),
- Rue de l'université
- Boulevard Yves Farges
- Accès au parc Blandan
- Repenser les voies cyclables de l'avenue Jean Jaurès

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km.

L'augmentation de l'usage du vélo, ainsi que l'arrivée de nouveaux profils (moins expert et plus famille) impliquent un changement dans les aménagements cyclables pour plus de sécurité.

Ce que nous avons déjà commencé à faire au niveau du quai Augagneur et de la rue Garibaldi...

Nous nous sommes engagés à doubler les pistes cyclables dans le mandat, ceci est dans la continuité de ce qui a été fait à Lyon ou nous sommes passé de 147km en 2014 à 285 kms aujourd'hui. Cette expansion importante, ainsi que le plan double-sens cyclables a d'ailleurs été souligné par le baromètre des villes cyclables. Dans le même temps nous souhaitons doubler le nombre d'arceaux pour le stationnement des vélos et créer des places de stationnement sécurisées dans l'ensemble des arrondissements de Lyon et la plupart des communes de la Métropole (en complément des stationnements sécurisés déjà programmés à la Part-Dieu ou dans les parkings LPA). L'objectif est de créer au moins 100 places supplémentaires par arrondissement.

Par ailleurs, Gérard Collomb et Yann Cucherat, vont également augmenter les effectifs de la police municipale de 22% dont une partie concernera la brigade cycliste. Nous mettons environ 300 pv/an pour des véhicules sur bande cyclable, nous frapperons plus fort grâce à ces nouveaux effectifs de police et à l'utilisation de la vidéo-verbalisation.

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des carrefours dangereux que sont le quai Claude Bernard, le pont Gallieni, la rue de Marseille et la place Jean Macé. En particulier repenser la cohabitation vélo et tram

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Dans le cadre des opérations d'aménagement de voirie (villes ou métropole) les carrefours accidentogènes sont priorités en mettant l'accent sur la sécurité des cyclistes et des piétons. Ces aménagements sont réalisés en concertation avec les associations et les conseils de quartier. A titre d'exemple les aménagements réalisés au niveau du carrefour servant/farge/marseille.

Depuis 2014, ce sont 20 000 places de stationnement qui ont été supprimées en particulier pour :

- Planter des arbres
- Mettre des arceaux vélos
- Élargir les trottoirs ...

Le vélo est clairement au cœur des 2 projets :

- À la confluence avec la requalification en cours du Quai Perrache et la refonte de la piste cyclable sur le quai Charlemagne
- À la Part-Dieu avec la requalification du bd Vivier Merle qui se prolonge déjà sur le bd des Belges et la rue Bouchut, sans oublier la grande station vélo sous la place Berraudier qui accueillera 2000 vélos

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Repenser le plan de circulation pour éviter que des axes ne ressemblent pas à des autoroutes :

- X avenue Berthelot
- X rue Garibaldi
- X Grande Rue de la Guillotière
- X Boulevard Yves Farges
- X avenue Jean Jaurès
- X avenue Tony Garnier

Nous voulons apaiser les voiries de centre ville

Pour rappel, 80% des Lyonnais se déplacent autrement qu'en voiture. Majoritairement à pied, soit 52% ! Et 66% des habitants de Lyon travaillent à Lyon.

En conséquence de quoi, ceux qui utilisent leur voiture sont davantage des grands lyonnais qui viennent à Lyon pour travailler, pour la culture etc... Ils viennent à Lyon, ils ne transitent par Lyon sauf pour ceux utilisant l'A6-A7.

Cette proposition revient :

- X empêcher les lyonnais d'aller travailler en-dehors de Lyon
- X empêcher les extra-lyonnais de venir travailler à Lyon.

Nous proposons plutôt :

- X créer un RER à Lyonnaise, 80% des habitants résidant à moins de 5km d'une gare avec la création d'axes vélos sécurisés pour rejoindre les gares et ainsi favoriser le report modal. Mais pour cela, il faudrait que la Région débloque des crédits
- X créer avec la Ligne E du Métro une ligne Est-Ouest
- X reformater la politique du stationnement

Car ce que vous proposez revient à créer des ZTL dans toute la ville. La régulation de ce type d'infrastructures revient à mettre des bornes amovibles partout. Pour la presque île, le budget est estimé à 5M€ or fonctionnement!

Enfin, vous ne pouvez pas demander un grand axe vélo sur le cours Gambetta (ce qui suppose de réduire la part pour l'automobile) et le garder comme un grand axe routier.

Enfin, la priorité doit être donnée au mode le plus écologique de déplacement qui est aussi le plus fragile : le piéton. C'est pourquoi nous avons engagé un travail avec le recensement de 200 zones de rencontre, et notre volonté de créer 30km de liaisons vertes.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généraliser le DSC (double sens cyclable) là où la largeur de la rue le permet ; supprimer des stationnements si besoin. Améliorer la signalisation et notamment aux carrefours dangereux.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Dans ce mandat, la création du plan Double-sens cyclable de 100km, l'extension de la zone 30 en Rive Gauche.

25% de la ville de Lyon est aujourd'hui passée en zone 30., au niveau du 7ème l'ouest de l'avenue Jean Jaurès est majoritairement en zone 30 depuis ce mandat. Nous poursuivrons ces aménagements sur l'est de l'avenue Jean Jaurès ce qui permettra par exemple de faciliter et sécuriser les accès au parc Blandan.

Au-delà de la création des 200 zones de rencontre viendra réduire encore la vitesse.

Action n°6 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Des actions de police sont déjà engagées et seront renforcées pour garantir un apaisement devant les écoles. Des aménagements seront réalisés quand cela est possible, mais ce ne peut être un engagement et un objectif global.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

En complément nous mettrons en oeuvre des Conciergeries vélo en pied d'immeubles sur des locaux vacants préemptés par la ville ou la Métropole dont la gestion sera confiée à des associations Objectifs: redynamiser le quartier, offrir une multitude de services (garage, réparation, paniers légumes..etc). Ceci est par exemple envisagé à la Guillotière.

Mettre en oeuvre des Vélos box : boîtier sécurisés par badge de stationnement de 5 à 6 vélos qui prend l'espace d'une place de parking : utile dans les zones au tissu urbain dense et vieux où il y a une impossibilité à développer des stationnements aux habitants dans les copropriétés anciennes.

Doubler le nombre de places à vélos sécurisés dans les LPA, et doubler aussi le nombre d'arceaux.

L'objectif est de créer au moins 100 places supplémentaires par arrondissement.

Enfin, nous inciterons les propriétaires à graver leur vélos avec un partenariat entre la FUB et la police municipale pour les accès au fichier.

Action n°8 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Généraliser les stationnements avec arceaux (proscrire les "arrache roue") devant bâtiments publics (écoles, mairie, hôpitaux, gares...), installations sportives, commerces, cinéma.

En lien étroit avec les associations de promotion du vélo, valider les propositions d'installation d'arceaux vélo avec un objectif d'atteindre les 50 000 dans le prochain mandat.

Action n°9 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Installer des stationnements fermés type vélobox dans l'espace public (ex : piscine du Rhône, université Lyon 2 et 3...

En complément nous mettrons en oeuvre des Conciergeries vélo en pied d'immeubles sur des locaux vacants préemptés par la ville ou la Métropole dont la gestion sera confiée à des associations Objectifs: redynamiser le quartier, offrir une multitude de services (garage, réparation, paniers légumes..etc). Ceci est par exemple envisagé à la Guillotière.

Mettre en oeuvre des Vélos box : boîtier sécurisés par badge de stationnement de 5 à 6 vélos qui prend l'espace d'une place de parking : utile dans les zones au tissu urbain dense et vieux où il y a une impossibilité à développer des stationnements aux habitants dans les copropriétés anciennes.

Doubler le nombre de places à vélos sécurisés dans les LPA, et doubler aussi le nombre d'arceaux.

L'objectif est de créer au moins 100 places supplémentaires par arrondissement.

Action n°10 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

La décision de créer des locaux vélos/trottinettes appartient au directeur de l'école, nous accompagnerons les demandes.

Dans Lyon, la carte scolaire fait que chaque élève est à seulement quelques centaines de mètres d'un établissement. Le mode de déplacement à privilégier doit être la marche. Il y a un maximum 5min de marche pour les enfants, 10 à 15min pour les collégiens...

Action n°11 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

C'est l'objectif du grand hôtel logistique que nous sommes en train de construire au port Edouard Herriot. Le choix d'implantation a été guidé pour utiliser davantage le fleuve pour l'arrivée des marchandises à Lyon, et assurer le dernier kilomètre le plus écologiquement possible.

LPA utilise aussi plusieurs de ses parkings en hôtel logistique. Mais cela crée aussi des nuisances nocturnes.

Enfin, nous rappelons que la logistique concerne 30% du trafic en ville. Il convient effectivement de favoriser les transports en vélo pour le dernier kilomètre mais dans le même temps il faut aussi repenser les achats sur internet et les livraisons express (en 2 heures).

Action n°12 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

par exemple : L'Atelier du Chat Perché

En complément nous mettrons en œuvre des Conciergeries vélo en pied d'immeubles sur des locaux vacants préemptés par la ville ou la Métropole dont la gestion sera confiée à des associations Objectifs: redynamiser le quartier, offrir une multitude de services (garage, réparation, paniers légumes.. etc). Ceci est par exemple envisagé à la Guillotière.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

La Métropole et la Ville de Lyon, comme elles le font déjà, continueront à intervenir dans les écoles et les collèges pour promouvoir une culture vélo, mais aussi une philosophie de partage de la rue (piétons, vélos, trottinettes et voitures).

Action n°14 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La hausse des effectifs de la police municipale renforcera la brigade cycliste. Les collectivités favoriseront l'usage des vélos cargos mais il n'est pas possible en l'état de prendre un engagement global.

Action n°15 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Le maillage territorial et la densité lyonnaise font que les enfants habitent à proximité de leur établissement.

Nous soutenons financièrement la Maison du Vélo pour la mise en place de Pédibus, mais force est de constater que cela concerne actuellement très peu de parents.

Action n°16 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous allons Renforcer la Brigade Cycliste de Police Municipale afin qu'elle puisse faire de la prévention sécurité auprès des cyclistes + verbaliser tout comportement ou stationnement empêchant la circulation des cyclistes en sécurité.

Nous continuerons à déployer la vidéo-verbalisation qui est un outil efficace notamment pour lutter contre le stationnement sur les pistes et bandes cyclables.

Action n°17 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Informez régulièrement le public sur les règles de circulation et sur les risques encourus par chacun.

La Ville de Lyon et la Métropole soutiendront et s'appuieront sur les associations pour généraliser cette communication/information/formation auprès des Grand Lyonnais.

Commentaires généraux

L'équipe "Prendre un temps d'avance" doublera le kilométrage de voies cyclables pendant le mandat pour atteindre 2000 km sur la métropole.

Nous proposons de réaliser en deux étapes un nouveau grand corridor cyclable transversal, qui reliera l'Est et l'Ouest, du Campus Porte des Alpes et St-Priest à Techlid. Nous commencerons par le réaménagement de l'avenue Bertholot, le boulevard Mermoz puis jusqu'à St-priest et le sud-est. La suppression de l'autoroute A6-A7 rendra un tube du tunnel sous Fourvière disponible pour la suite du grand corridor cyclable Est-ouest, de Perrache jusqu'à Techlid.

Le pont de la Mulatière aura une deuxième vie, reliant deux nouveaux grands corridors cyclables :

- Sur le Rhône rive droite l'espace libéré sera végétalisé, avec des voies dédiées pour les transports en communs et les vélos, de Caluire jusqu'à Oullins.
- Sur la rive droite de la Saône, la piste cyclable continuera son chemin à la Mulatière en direction de Oullins et Pierre-Bénite.

Nous allons poursuivre la réalisation du boulevard Garibaldi, dans le prolongement des aménagements déjà existants.

La rue de Gerland sera transformée, pour permettre d'y faire passer une jonction côté ville entre les parcs de la Tête d'or et de Gerland, en complément des berges du Rhône.